



REGLEMENT du TROPHEE REGIONAL JEUNES

Adoption	05/09/2009
Entrée en vigueur	08/09/2009
Validité	Permanente
Remplace	TRJ saison 08/09

Article 1 : Description de la compétition

a) Désignation de la compétition

La Ligue des Pays de la Loire de Badminton (Ligue PDL) organise chaque saison un circuit de Trophée Régional Jeunes (TRJ). Ce circuit de compétition est mis en place pour les meilleurs jeunes de la Ligue PDL.

b) Structure du circuit

Le circuit des TRJ se déroule en 5 étapes, trois de simples et deux de doubles (doubles et mixtes).

c) Prise en charge de l'organisation

- L'organisation d'une étape du TRJ est à la charge d'un Comité Départemental (CODEP) désigné par le Comité Directeur de la Ligue PDL. Ce CODEP peut à son tour désigner un de ses clubs pour accueillir la compétition.
- L'organisateur se doit de trouver un ou plusieurs Juges Arbitres. En cas de difficulté pour le(s) trouver, la Ligue peut lui venir en aide.
- Le(s) Juge(s) Arbitre(s) est (sont) à la charge de l'organisateur.
- Les dates des compétitions sont fixées par le Comité Directeur de la Ligue en fin de saison pour la saison qui suit.

Saison 2009-2010

N° étape	Date étape	CoDep organisateur	Tableaux
1	10/11 oct. 2009	CoDep 49	Simple
2	5/6 déc. 2009	CoDep 72	Doubles et Mixtes
3	30/31 janv. 2010	CoDep 85	Simple
4	13/14 mars 2010	CoDep 53	Doubles et Mixtes
5	1 ^{er} /2 mai 2010	CoDep 44	Simple

Article 2 Règles

Le circuit du TRJ se déroule selon les règles conjointes de la Badminton World Fédération (BWF) et de la Fédération Française de Badminton (FFBa) énoncées dans le Règlement Général des Compétitions (RGC). Elles sont complétées par le présent règlement.

Article 3 Critères de participation

a) Licences

Seuls peuvent être admis à participer à cette compétition, les joueurs licenciés dans un club affilié à la FFBa au sein de la Ligue PDL pour la saison en cours et ne faisant l'objet d'aucune suspension pour cette compétition.

	REGLEMENT du TROPHEE REGIONAL JEUNES	Adoption	05/09/2009
		Entrée en vigueur	08/09/2009
		Validité	Permanente
		Remplace	TRJ saison 08/09

b) Catégories

Le circuit du TRJ est ouvert aux catégories : poussin, benjamin, minime et cadet.

La compétition sera disputée dans la catégorie d'âge du joueur.

Néanmoins, le joueur en possession du surclassement adéquat, pourra jouer dans la catégorie supérieure :

- S'il est vainqueur du TOP A de l'étape précédente du tableau concerné.
- Exceptionnellement sur sa demande à la Commission Régionale Jeune et validée par celle-ci.

c) Participation

Ce circuit de compétition est réservé aux joueurs présents dans le TOP 100 régional de leur catégorie dans la discipline du simple et du double, à J-30 de chaque étape. Les inscriptions seront prises dans l'ordre de ces CPPP.

d) Vérifications

L'organisateur doit vérifier par tout moyen approprié l'application des précédents articles.

Article 4 Modalités d'inscription

a) Inscriptions

- L'organisateur d'une étape adresse la plaquette d'invitation à la Commission Régionale Jeunes (CRJ) qui après vérification l'enverra aux différents CODEP à J-30 minimum.
- La date limite d'inscription est fixée à J-15, cachet de la poste faisant foi.
- A J-12, la liste des joueurs retenus sera envoyée par l'organisateur.
- L'organisateur envoie les convocations entre J-12 et J-7

b) Coût de l'inscription

Le coût de l'inscription est fixé par le Comité Directeur de la Ligue :

- 6€ pour 1 tableau
- 8€ pour 2 tableaux

c) Accompagnateurs

En application de la réglementation ministérielle sur l'accompagnement des mineurs, les joueurs doivent être accompagnés d'au moins un délégué majeur nommé par le club et présent pendant la durée de la compétition. **Si le nom du représentant ne figure par sur la feuille d'inscription, celle-ci sera refusée.**

Le juge arbitre pourra interdire la compétition aux joueurs se présentant sans responsable à la compétition au moment du pointage des licences. Si une délégation de responsabilité est donnée à un responsable d'un autre club présent, celui-ci devra en attester par une lettre écrite et remise au juge arbitre à la présentation des licences.



REGLEMENT du TROPHEE REGIONAL JEUNES

Adoption	05/09/2009
Entrée en vigueur	08/09/2009
Validité	Permanente
Remplace	TRJ saison 08/09

Article 5 Tableaux

a) *Tableaux de simples*

- Les 16 premiers joueurs au CPPP à J-30 seront retenus dans chaque catégorie. **Une liste d'attente sera établie dans l'ordre du CPPP dans chaque tableau pour pallier aux éventuels forfaits.**
- Les joueurs seront ensuite répartis en 2 TOPS, TOP A et TOP B, dans l'ordre du CPPP au jour du tirage au sort.
- Dans chacun des TOPS, 2 poules de 4 seront constituées (si le nombre d'inscrits le permet).
- Les têtes de séries seront désignées en fonction du CPPP au jour du tirage au sort.
- Les 2 premiers de chaque poule sortiront et s'affronteront en demi finale et finale.
- Si l'échéancier le permet, des matchs de classement pourront être organisés. Ils ne seront pas pris en compte dans le classement TRJ.

b) *Tableaux de doubles et doubles mixtes*

- Les 16 meilleures paires seront retenues en fonction de la somme des points du CPPP à J-30 de chaque joueur.
- Les paires seront ensuite réparties en 2 TOPS, TOP A et TOP B, en fonction de la somme des points obtenus par chaque joueur au CPPP au jour du tirage au sort.
- Dans chacun des TOPS, 2 poules de 4 seront constituées (si le nombre de paires inscrites le permet).
- Les têtes de séries seront désignées en fonction du CPPP au jour du tirage au sort.
- Les 2 premières paires de chaque poule sortiront et s'affronteront en demi finale et finale.
- Si l'échéancier le permet, des matchs de classement pourront être organisés. Ils ne seront pas pris en compte dans le classement TRJ.

En cas de surnombre dans les tableaux, les décisions seront prises en coordination avec la CRJ.

Après le tirage au sort, une copie du fichier de gestion de la compétition devra être envoyée à la Commission Régionale Jeunes et à la Commission Régionale d'Arbitrage.

c) *Constitution des paires*

L'organisateur laisse la liberté à chacun de réaliser les paires de double. Pour les joueurs en recherche de partenaires, l'organisateur se doit de constituer des paires en fonction de leur classement au CPPP, ceci afin de créer les meilleures paires possibles.

d) *Logiciels informatiques*

Les TRJ doivent être gérés par un logiciel agréé par la FFBA

Ce logiciel doit être paramétré de façon à ce qu'en sortie de poules un 1^{er} rencontre un 2^{ème}.

Article 6 Modalités d'organisation

a) *Horaires indicatifs*

Le premier jour de la compétition, les joueurs ne devront pas être convoqués avant 10h00.

Le second jour, la compétition devra se terminer au plus tard à 17h00 (fin du dernier match).

	REGLEMENT du TROPHEE REGIONAL JEUNES	Adoption	05/09/2009
		Entrée en vigueur	08/09/2009
		Validité	Permanente
		Remplace	TRJ saison 08/09

b) Affichages

Devront être affichés dans le gymnase :

- le présent règlement du TRJ
- le classement du TRJ à jour.
- l'échéancier

Le RGC doit être disponible dans le gymnase de la compétition, ainsi que « Les règles officielles du badminton ».

c) Échéancier

- Etapas de simples :

Le samedi : catégories poussin et benjamin

Le dimanche : catégories minime et cadet

- Etapas de doubles :

Le samedi : mixtes poussin, benjamin, minime, cadet.

Le dimanche : doubles poussin, benjamin, minime, cadet.

Les doubles poussin peuvent être programmés le samedi si le nombre de matchs par joueur ne peut dépasser 8. (article 14.1.2 du RCG)

d) Volants

Les volants en plumes sont obligatoires pour l'ensemble de la compétition et doivent être homologués par la FFBA (liste annuelle publiée sur www.ffba.org).

Ils sont à la charge des joueurs. Les autres modalités concernant les volants répondent aux critères de l'article 18 du RGC.

e) Salle

La salle qui accueillera la compétition devra au moins posséder 7 terrains. La salle doit comporter des tribunes ou des places assises en quantité suffisante.

f) Arbitrage

Dans le cadre de l'article 4 du RGC, l'arbitrage pendant la compétition est laissé à l'initiative de l'organisateur.

Le scorage des phases finales sera réalisé par les perdants.

L'organisateur devra prévoir l'arbitrage des finales par des arbitres diplômés ou à défaut des bénévoles.

La nomination du juge arbitre et de ses adjoints sera proposée par l'organisateur et validée par le responsable de la CRA. Pour cela il faut remplir une demande d'autorisation de compétition dans les délais prévus par le RGC.

g) Récompenses

A chaque étape, l'organisateur se chargera de récompenser les vainqueurs et les finalistes. À son initiative, il pourra également récompenser les autres joueurs.



REGLEMENT du TROPHEE REGIONAL JEUNES

Adoption	05/09/2009
Entrée en vigueur	08/09/2009
Validité	Permanente
Remplace	TRJ saison 08/09

h) Transmission des résultats

Le Juge Arbitre principal a la charge :

- d'entrer les résultats sur Poona
- ou
- d'envoyer un export des résultats au format DBF à la Ligue à resultatsbadpl@orange.fr,

au plus tard le lundi suivant la compétition.

La Ligue se chargera de la transmission aux différents responsables concernés et de la saisie des résultats au niveau de la FFBa.

Article 7 Classement

- A l'issue de chaque compétition, la Commission Régionale Jeunes établit un classement individuel par catégorie.
- Le classement de chaque étape, ainsi que le « classement général » du TRJ sont diffusés sur le site Internet de la Ligue, dans la semaine qui suit chaque compétition.
- Les points sont attribués même si le match est gagné par WO.
- En cas d'égalité de points, les ex aequo seront départagés par les critères ci-dessous, et dans l'ordre suivant :
 1. Le plus grand nombre de participations aux étapes du TRJ de la saison dans le même tableau.
 2. Le meilleur classement dans le CPPP à la date d'édition du classement.
- Le calcul du nombre de points s'effectue selon le tableau suivant :

	TOP A	TOP B	
Vainqueur	12	8	
Finaliste	10	6	
½ finaliste	8	4	
3 ^{ème} de poule	6	2	si poule de 4
4 ^{ème} de poule	5	1	ou dernier de poule

La Ligue récompensera les 3 premiers du classement du TRJ, en fonction du « classement général » à la fin de la 5^{ème} étape.

Article 8 Application du présent règlement

Les organisateurs, les juges-arbitres de ces compétitions et les dirigeants des clubs / Comités Départementaux / Ligues participants s'engagent à respecter et faire respecter le présent règlement.

La Ligue des Pays de la Loire se réserve le droit d'y apporter des modifications en cas de nécessité.